



INSCRIPTION ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR 2023 2024
Inscription administrative à renouveler chaque début d'année scolaire,
à déposer au service Education 16, rue du Port Evian

DESIGNATION DE L'ENFANT

Nom : **Prénom :** **Date de naissance**

Ecole : **Classe**.....

Inscription à renouveler chaque début d'année scolaire.
 VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT INTERIEUR AVANT TOUTE INSCRIPTION.

DESIGNATION DU OU DES RESPONSABLES

Situation :

Père Mère Autre Veuf
 Marié En couple Célibataire Divorcés

Nom et prénom :

Adresse :

Adresse mail :

N° Téléphone fixe :

Mobile : **Travail :**

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Situation :

Père Mère Autre Veuf
 Marié En couple Célibataire Divorcés

Nom et prénom :

Adresse :

Adresse mail :

N° Téléphone fixe :

Mobile : **Travail :**

Nom et adresse de l'employeur :

.....

HORAIRES

- Accueil matin : 7h30 – 8 h 30 (service gratuit)
- Accueil du soir : 16h30 à 18h30 (uniquement pour les élèves en maternelle)

La garderie du soir est payante. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.
 L'accueil du soir pour les enfants en écoles élémentaires est géré par les Espaces MJC d'EVIAN.

TYPE D'INSCRIPTION

Inscription régulière : **A partir de/.../.....**

Si l'enfant utilise régulièrement le service 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine (mettre une croix dans la ou les cases correspondantes)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir (uniquement pour les maternelles)				

Inscription occasionnelle :

- En ligne sur le portail famille de la Ville au plus tard 2 jours ouvrés avant la date désirée, avant 9h00
- Pas de réservation par téléphone.

AUTORISATION DE DEPART AVEC PERSONNE HABILITEE

Personne(s) autorisée(s) à reprendre le soir, autres que les parents (noms, prénoms, tel, lien de parenté) :

.....

Tournez la page svp

.....

TYPE D'INSCRIPTION

- **Inscription régulière** : si l'enfant mange régulièrement 1, 2, 3 ou 4 jours **fixes** par semaine (mettre une croix dans la ou les cases correspondantes) **A partir de/...../.....**

Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
--------------	--	--------------	--	--------------	--	-----------------	--

- **Inscription occasionnelle** : sous réserve des places disponibles.

Réservation du repas :

- En ligne sur le portail famille de la Ville au plus tard 2 jours ouvrés avant la date désirée, avant 9h00

Pour les inscriptions du lundi, merci de réserver au plus tard le jeudi avant 9h00.

Pas de réservation par téléphone.

REGIME ALIMENTAIRE

SANS PORC **SANS VIANDE**

FACTURATION ET REGLEMENTS

Désignation du parent payeur à qui doit être adressée la facture :

Règlements :

Service en ligne (portail famille)

Vous avez la possibilité de vous inscrire, de réserver les repas ou de payer vos factures en ligne, sur le site Internet de la Ville d'Evian. Pour utiliser ce service, veuillez cocher la case ci-dessus et noter votre adresse mail.

Le service Education créera votre compte et vous fera parvenir vos codes d'accès à l'adresse mail :

Compte déjà créé ? OUI **NON**

Prélèvement mensuel automatique. Remplir les formulaires correspondants à demander au service Education et joindre un RIB si première inscription au prélèvement automatique ou changement de coordonnées bancaires.

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer un paiement dématérialisé, vous pouvez nous adresser un chèque ou vous rendre au service Education, 16, rue du Port pendant les horaires d'ouverture.

Pièces à joindre obligatoirement : justificatif de domicile de moins de 3 mois et fiche sanitaire remplie et signée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires de la ville d'Evian et en accepte toutes les dispositions.

Date :

Signature :

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES « Conformément au Règlement (UE)2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés modifiée, la Ville d'Evian collecte l'identité, la date de naissance, la résidence principale de l'enfant concerné, l'ensemble des informations d'état civil, de résidence, de contact personnel et professionnel pour les parents/responsables légaux, des informations économiques relatives au paiement du service (RIB) ainsi que le régime alimentaire afin de procéder à l'inscription aux services périscolaires. Ces données sont conservées pendant 1 année en tant qu'archives courantes et pour une durée de 6 ans maximum avant suppression. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation ainsi que d'opposition pour les données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données par voie postale (CCPEVA, 851 avenue des Rives du Léman, CS10084 74500 PUBLIER) ou par courrier (rgpd@cc-peva.fr) Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ».